



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE NEGREPELISSE

Délibération n°2009/12/99

L'an deux mille neuf,  
**Le mardi 8 décembre à 18 heures**

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. CAMBON Jean, Maire.

Date de convocation : 06/11/2009

Date d'affichage : 01/12/2009

Nombre de Conseillers  
en exercice : 23

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 23

**Etaient présents** : CAMBON J., CORRECHER M., MERCIER S., MOURIERES D., AURADE P., TELLIER M., RICARD J., JACQUOT S., BEAUTES-VOIROL C., DELMAS F., COMBES C., ONFROY A., SIRVAIN B., AUTIQUET B., HENRI M., VERGNES M.T., PARIS C., MONTAUT V., PELISSIE L.

**Absents avec pouvoir** : MARCIPONT D. (pouvoir à VERGNES M.T.), PELLET R. (pouvoir à MERCIER S.), CONTE D. (pouvoir à MOURIERES D.), MARTY F. (pouvoir à SIRVAIN B.).

### **OBJET : EQUIPEMENTS SPORTIFS – DGE 2010.**

Nègrepelisse possède plusieurs équipements sportifs dont un terrain de foot et un terrain de rugby. Ces installations sont utilisées par les associations de foot et de rugby de la commune et le collège.

La population ayant fortement augmentée ces dernières années, d'autres structures (écoles primaire et maternelle) ainsi que les autres associations sont intéressées par l'utilisation de terrains de grands jeux.

Pour l'ensemble de la commune, le potentiel d'utilisateurs recensés représente :

école maternelle	:	245 élèves
école primaire	:	389 élèves
collège	:	581 élèves
association sportive football	:	120 licenciés
association sportive rugby	:	300 licenciés

soit environ 1 635 usagers en tout.

Les équipements existants sont, à l'heure actuelle, insuffisants pour répondre à cette demande.

Au vu des besoins, tant en terme scolaire qu'associatif, une nouvelle zone sportive doit être aménagée rapidement.

La conception et la réalisation des différents équipements se feront avec un objectif de qualité environnementale.

Les équipements sportifs semblent, en effet, parfois peu respectueux de l'environnement, notamment en ce qui concerne la consommation d'énergie et d'eau potable.

Ce projet de terrains de grands jeux s'intégrera dans une démarche de maîtrise de l'énergie et de qualité environnementale à l'échelle de la commune et du territoire, démarche qui se décline selon plusieurs dispositifs : charte énergie (comptabilité énergétique, recours aux énergies renouvelables...), charte paysagère, démarche HQE pour la construction des bâtiments...

Le coût global de cet aménagement s'élèverait à 542 980 € H.T.

Le plan de financement serait le suivant :

	Montant	Taux
ETAT – DGE	135 750 €	25 %
CONSEIL GENERAL	271 490 €	50 %
Autofinancement	135 745 €	25 %
<b>TOTAL</b>	<b>542 980 €</b>	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents :

**SOLLICITE** une subvention de 135 745 € auprès de l'Etat au titre de la D.G.E.

**DEMANDE** l'autorisation de commencer les travaux avant l'obtention de l'arrêté de subvention.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme.

LE MAIRE

**J. CAMBON**